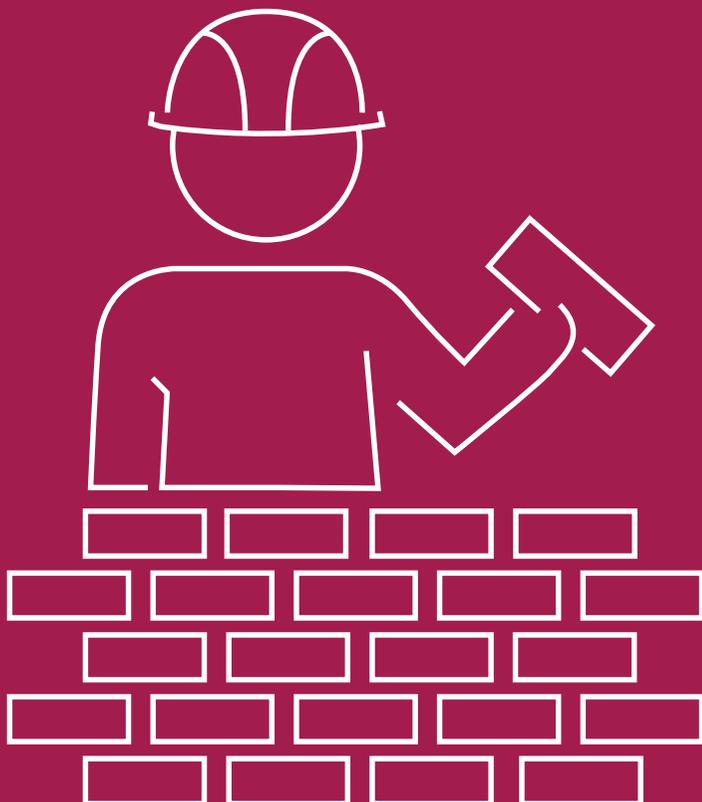


# **LE TITRE DE COMPÉTENCE,**

**UN OUTIL AU SERVICE  
DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE  
DANS LE SECTEUR  
DE LA CONSTRUCTION**



VALIDATION  
des COMPÉTENCES

[www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be)

# LE TITRE DE COMPÉTENCE



Le Titre de compétence est une preuve de la maîtrise effective d'une compétence. C'est un outil de référence lors du recrutement interne ou externe. Il est également une aide dans le cadre de la rationalisation et optimisation des parcours de formation.

C'est un document officiel, remis au candidat, qui atteste de la maîtrise d'une partie de métier. Ce Titre est délivré grâce au soutien du Fonds social européen (FSE) et du Plan Marshall 4.0, et au nom de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de la Région Wallonne. Il est également reconnu par les Services Publics de l'Emploi.

95%  
des employeurs  
considèrent que le titre de compétence  
est une solution intéressante pour  
les personnes sans certification.  
Près de 70% sont prêts à en faire  
usage lors d'un recrutement  
(selon une étude d'impact, menée en  
2012 par Sonecom auprès de  
306 employeurs)

**Plus de 4000 Titres de compétences  
ont été délivrés pour plus de 10 métiers  
dans le secteur de la construction.  
10 Centres de validation  
des compétences sont agréés pour  
ces métiers à Bruxelles ou en Wallonie**

La validation des compétences s'adresse à toute personne de plus de 18 ans ayant une expérience professionnelle mais n'ayant pas de diplôme qui correspond. Après avoir réussi une épreuve (évaluée par un jury professionnel dans un centre agréé), le candidat obtient un « Titre de compétence ».

# LES GARANTIES DE QUALITÉ DU TITRE DE COMPÉTENCE

1. Les **référentiels de validation des compétences** sont produits et actualisés par **les partenaires sociaux sectoriels**. Ils déterminent une grille d'évaluation qui contient les critères nécessaires à la vérification de l'acquisition d'une compétence, des indicateurs et niveaux de réussite.
2. Lorsque les référentiels de validation sont produits, l'offre correspondante est organisée dans des **Centres de validation agréés**. L'agrément du Centre de validation des compétences est mis en œuvre sur base des exigences de la Norme ISO- 9001
3. L'épreuve de validation des compétences est une mise en situation professionnelle reconstituée qui se déroule en présence d'un **observateur externe** au Centre et expert métier, sur base de la grille d'évaluation.

4. Le jury composé du responsable du Centre de l'évaluateur et de l'observateur délibèrent sur base de la **grille d'évaluation**. En cas de réussite, le **Titre de compétence** est transmis par le Consortium de validation des compétences au candidat.
5. Un Titre de compétence peut être délivré dans le cadre d'une reconnaissance des acquis de formation (épreuve en fin de formation professionnelle). Une procédure stricte de correspondance préalable a alors été établie afin de garantir l'équivalence des Titres par cette voie.



## MÉTIERS DISPONIBLES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

- Carreleur- Marbrier (H/F)
- Coffreur (H/F)
- Conducteur d'engins de terrassement (H/F)
- Couvreur (H/F)
- Installateur sanitaire (H/F)
- Maçon (H/F)
- Monteur chauffage central (H/F)
- Ouvrier de voirie (H/F)
- Peintre en bâtiment (H/F)
- Plafonneur (H/F)
- Poseur de fermetures menuisées (H/F)
- Tuteur en entreprise (H/F)

# PLUS D'INFORMATIONS ?

Retrouvez, sur le site [www.cvdc.be](http://www.cvdc.be) (rubrique « métiers »), une fiche pour chaque métier détaillant :

- la ou les compétences vérifiées lors de l'épreuve,
- les critères sur lequel le jury se basera pour juger le travail,
- la durée de l'épreuve de validation,
- les Centres de validation agréés qui proposent les épreuves ainsi que leur agenda.



**PLUS HAUT ET PLUS PROCHE**

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS RÉGIONALES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



FSE  
Wallonie  
FÉDÉRATION  
CENTRES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

